fallu chez quelques-uns, plus d'indulgence et surtout plus de compréhension de la tâche qui s'imposait alors.

Au reste, la Communauté ne réquisitionnait pas toujours pour les besoins allemands; elle devait également pourvoir aux nécessités des sinistrés divers, réfugiés de Bizerte et d'ailleurs (1), malheureux pour lesquels on eut voulu faire davantage, malgré les temps difficiles.

A la vérité, l'homme se sacrifie volontiers pour de grandes causes, arrivant même jusqu'à l'héroïsme. Pour d'autres questions insignifiantes, il devient plus rétif et plus âpre, mesquin; le danger est passé, il s'attache davantage à de petits griefs égoïstes: la nature humaine est ainsi faite.

Plaçons-nous au-dessus de ces contingences, pour juger une action en toute équité et objectivité.

LES SERVICES FINANCIERS

TAXATION: Commission des Finances
DEPENSES: Commission des Dépenses — Contrôle
Général des Dépenses — Trésorerie

La Commission des Finances. — Entretenir un contingent de 3.000 travailleurs, l'habiller, l'équiper, payer une solde à l'ouvrier et une allocation à la famile, administrer d'aussi nombreux services, même lorsque les agents y sont pour la plupart employés à titre bénévole, payer des amendes enfin dans certains cas, tout cela impliquait la nécessité de disposer de ressources très importantes, et dans ce but, d'organiser rapidement un système d'imposition.

Les Juis ne pouvaient compter que sur eux-mêmes pour se tirer d'affaire. Aussi chacun se devait-il d'apporter sa contribution à l'œuvre commune de sauvegarde.

Dès les premiers moments, avec beaucoup plus d'acuité encore que par la suite, les beaoins s'imposèrent, impérieux, considérables. Il fallut réunir en hâte des fonds importants pour le départ. On fit appel à tous, en attendant de s'adresser à chacun. Spontanément, des Juifs fortunés apportèrent leurs disponibilités, d'autres de condition moins aisée, se préoccupèrent de réunir des économies, d'enga-

⁽¹⁾ Il faut rendre un hommage mérité à M. Tahar, Directeur des Ecoles de l'Alliance Israélite, et à ses dévoués insittuteurs, qui, avec les movens mis à leur disposition par le Comité, eurent la charge de l'organisation et de la distribution de toute l'assistance aux rétuglés ju fs. M. Tahar fut, par la suite, secondé dans ses efforts par MM. Hagege et Smadja, qui lui apportèrent un concours précieux.

ger des biens, donnant leur part pour que nos hommes ne soient pas sous-alimentés, pour qu'ils aient moins froid sur les routes.

Une commission composée de juristes, financiers, commerçants, s'entourant de tous les éléments d'appréciation, pour déterminer la quotité imposable, allait se mettre au

travail (1).

On rechercha un système d'imposition simple, rapide et suffisamment souple pour éviter une raideur génératrice d'injustice: il ne s'agissait pas de taxer la fortune suivant un pourcentage absolument immuable. On tenait compte d'une multitude de données permettant d'établir un traitement d'ifférent au rentier à revenus réduits ou au capitaliste dont l'entreprise était en pleine activité, au Juif chargé de famille ou à celui dont la profession était frappée par les, lois raciales.

Déterminant la fortune, à l'aide des déclarations de biens, y opérant les réajustements nécessaires, s'entourant de renseignements objectifs, on se préoccupait d'être juste, autant que la chose était possible dans une organisation improvisée nécessairement imparfaite, fonctionnant dans une atmosphère de crise perpétuelle, et subissant le contre-coup des contraintes allemandes.

Il arrivait que des gens même fortunés n'eussent point de disponibilités financières; ils s'engageaient alors, après avoir convenu d'une taxation, à s'acquitter dans certains délais, remettant souvent une garantie hypothécaire.

Parsois, mais très rarement, la Commission se heurtait à certains récalcitrants, qui estimaient pouvoir se dérober à l'effort commun.

Cet exemple pouvait être suivi et risquait d'avoir sur l'action de la Communauté les conséquences les plus fâcheuses. Au surplus, la Kommandantur exigeait la remise des listes de paiement, et recevant continuellement des lettres de dénonciations, elle suivait d'assez près le travail de perception; elle en arriva même à envisager des sanctions très graves, que l'on réussit à éviter.

Alors, pour empêcher une intervention directe, après avoir épuisé toutes les tentatives de rapprochement, devant une mauvaise volonté caractérisée, on se vit astreint à prendre exceptionnellement certaines mesures de coercition. Pour être exact, il faut préciser que la Communauté ne se résigna à user de pression qu'après avoir acquis l'assurance que les mesures prises seraient levées, aussitôt le coreligionnaire revenu à une meilleure conception.

La torpeur de certains fut ainsi secouée et tous se prêtèrent finalement d'assez bonne grâce au sacrifice matériel qui était demandé.

Les sommes encaissées par la Commission des Finances auprès des Juifs se sont élevées, en y comprenant frs. 521.583,50 de valeurs diverses, à frs. 35.748.898,85.

Ŋ

⁽¹⁾ La Commission, avec des membres comme le bâtonnier V. Cohen-Hadria, objectif et courtois, sachant allier la fermeté avec le sourire, Henry Guez, constamment sur la brèche, psychologue subtil et administrateur méfhodique. Eugène Levy, homme de finance et d'expérience, gens d'affaires avertis comme Guy Boccara, Simon Krief, M. Abitbol et E. Levy, fonctionna jusqu'au bout dans le mèlleur seprit, sans jassion mais sans faiblesse.

Il faut y ajouter, pour connaître le total des disponibilités qui nous furent nécessaires, après recours à l'emprunt, un montant de 20.000.000 de francs avancés par la Caisse Foncière de Tunisie.

abut s

Dépenses. — Pour pouvoir surveiller avec efficacité l'emploi des fonds de la Communauté, la Présidence se préoccupa, dès la deuxième quinzaine de décembre, d'instituer un système de contrôle financier à tous les échelons, partant de chaque service pour aboutir à la Trésorerie, en passant par une Commission des Dépenses.

Après étude, le régime suivant fut adopté dès le 29 Décembre.

Aucune dépense ne pouvait être engagée avant d'avoir fait l'objet d'une ouverture de crédit accordée par la Présidence. Chaque commission, par le canal de son délégué habilité, devait donc présenter toutes propositions de dépenses au Bureau de la Présidence qui, après examen et en cas d'accord, ouvrait le crédit.

Les prévisions budgétaires étaient en général soumises, avant la fin de chaque mois, pour l'exercice du mois suivant. C'était le cas notamment pour les frais de gestion des services.

Pour étudier les demandes de crédit, la Présidence institua une Commission des Dépenses, chargée de lui donner un avis motivé sur chaque proposition. Après consultation une décision de rejet ou d'ouverture de crédit était prise et notifiée.

Dans la limite octroyée, le chef de service pouvait alors engager les dépenses autorisées.

Pour couronner le système, un Contrôleur Général des Dépenses était chargé de viser au préalable tous les paiements devant être effectués par le Trésorier. Pour donner son visa, il examinait donc si la dépense était régulièrement prévue et inscrite dans une ouverture de crédit au service intéressé.

Enfin, le Contrôleur Général était également chargé de suivre l'utilisation de toutes les fournitures livrées; des pouvoirs d'investigation lui étaient donnés à cet effet; il lui était loisible de dépister les erreurs possibles et de présenter à la Présidence toutes suggestions en vue d'y mettre fin.

La Communauté eut l'heureuse fortune de trouver, pour assurer le fonctionnement de ses services financiers, les concours les plus qualifiés (1).

⁽¹⁾ The right men in the right place. A la tête de la Commission des Dépenses, Isaac Smaja; au Contrôle Général, Albert Nataf; enfin à la Trésorerie et à la Comptabilité, Maurice Hagège.

Ce dernier était particulièrement qualifié pour occuper le poste. Il réussit à former autour de lui et d'Elie Lumbroso une équipe excellente et à assurer de façon parfaite, jusqu'au bout, une tâche difficile.

Après les tâtonnements des premiers temps, les tumultueuses bagarres à la Trésorerie — section de la Solde et des Allocations (1) — les migrations nécessaires imposées par les réquisitions des locaux, le système s'organisa, s'installa avec cet automatisme qui en consacrait la régularité l'se perfectionna même avec l'institution des payeurs volants, et des contrôleurs de la solde qui allaient dans les camps, supprimant les abus susceptibles de se produire auparavant.

**

Au jour de la remise des services, à fin juin 1943, l'expérience se soldera au point de vue financier par les chif fres suivants:

En outre, les travailleurs du Port et plus tard ceux de l'Aouina et du Bac, très exposés, bénéficiaient d'un repas chaud à midi, préparé par notre organisation des Cuisines Populaires Sur les frs 35.748.898,85 effectivement versés par la contribution juive, auxquels il y a lieu d'ajouter 20.000.000 de francs avancés par la Caisse Foncière, il restera pour assurer la liquidation définitive des charges nées de l'occupation (1), un solde de fr. 3.912.775,60 (2).

(1) Voici quelques chiffres sur les dépenses	les plus	importantes .
effectuées durant les six mois :		20.000.000
Prenière amende		
Solde des trava lleurs		15.255.603 70
Allocations familiales		3.817.700
Ravitaillement : Ravitaillement Connaunauté (par Tunia,		
Bizerte, Sidi-Ahmed, Djelloula. Mateur	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	2.741.502	30
Zaghouan)	1.721.000	» 4.462,502 30
Ravitaillement allemand	1.122.000	3.(00.000
Deuxième amende		2.071,304 60
Habillement		1.017 921 05
Transports		1,011,
Secours (aux malades, sux accidentes, aux		463,340 70
familles des travailleurs décédés)		154.192 15
Outil'age		147.726 70
Cantonnement		139.510 95
The development specialism with inothic	Fr	50.529.802 15
etc., etc.		
		1.701.500 75
2) Ce solde est par : espèces en	panque	228.709 25
especes en	caisse	521,583 30
titres		
stock évalu	ué au prix	de
revient	extrememe	ent
in trees charge descriptions in being bash (2000)		1.411.408 05
comptes-co	ourants d	ébi-
teurs		49.574 25
and the second second second second		
	. 18	r 3.912.775 60
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		and the state of t

⁽¹⁾ La solde des travailleurs des camps de l'extérieur était de 40 francs. Elle était versée pour partie au travailleur (20 fr.), pour partie à la famille à titre d'allocation. Les travailleurs étaient en outre ravitaillés par nos soins.

La solde fut portée plus tard à 60 francs, comportant une indemnité de 20 fr. pour complément d'alimentation, en raison de l'insuffisance du ravitaillement pris en charge par les Allemands. Quant aux travailleurs de Tunis et sa banlieue, qui rentraient chez eux le soir, ils recevaient une solde (y compris l'allocation) de 40 francs, plus une indemnité de prêt franc de 20 frs. (portée par la suite à 21 fr. 50).